DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

SEANCE DU
19 mars 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES » – ANNEE 2025

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mars à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme DOUTERLUNGNE Marine). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : **Mmes DOUTERLUNGNE Marine. CASSEZ Laëtitia. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.**

Absents : **MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.**

Secrétaire de séance : **Mme LEWILLE Laura.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2018, les Collectivités Territoriales peuvent recourir aux contrats « Parcours Emplois Compétences », qui sont des contrats à durée déterminée de droit privé.

Le contrat PEC s'adresse aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Il permet de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2025 la création de 8 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ». Les postes non pourvus au terme de l'année 2025 seront supprimés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250319-202506-DE

- **DECIDE** la création pour l'année 2025 de 8 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ». Les postes non pourvus au terme de l'année 2025 seront supprimés ;

- **FIXE** la rémunération au SMIC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat, la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250319-202506-DE